

## **LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL 2011**

**Article paru dans FO Hebdo n°2995**

La Conférence internationale du travail revêtait une valeur symbolique dans sa 100e édition. 4.500 participants accrédités sont venus de toute la planète à Genève, du 1er au 17 juin, pour débattre de l'application des normes du travail définies par l'OIT.

Si les thèmes débattus ont été nombreux plusieurs étaient prééminents, parmi lesquels la protection sociale ou l'administration du travail. Mais les participants se sont aussi accordés sur une nouvelle convention assortie d'une recommandation pour les travailleurs domestiques. Les accréditations des délégués sont strictement contrôlées et les plaintes, souvent liées à des entraves contre les syndicats, sont instruites par une commission de vérification des pouvoirs, tripartite, élue par l'ensemble de la Conférence dès le premier jour et composée de trois membres dont Yves Veyrier, Secrétaire confédéral FO.

Le conseil d'administration a aussi été renouvelé pour les trois ans à venir. L'élection au titre gouvernemental du Zimbabwe, de l'Iran, du Nigeria ou du Congo, entre autres, a ému nombre de délégués travailleurs qui reprochent à ces pays de ne pas respecter les normes fondamentales de l'OIT. Le gouvernement d'Afrique du Sud a, quant à lui, été battu lors de cette élection. En ouverture de la Conférence, Juan Somavia, directeur général de l'OIT, a rappelé l'urgence de s'engager «en faveur d'une nouvelle ère de justice sociale, de croissance fondée sur le développement durable». Il a ajouté que «nous devons faire face aux règles de la mondialisation, injustes, qui ont créé la crise et ont creusé les inégalités avec 3,5 milliards de personnes qui regroupent les mêmes revenus que 61 millions». Et de conclure: «N'oublions pas le message du monde arabe et de la jeunesse: le véritable changement exige une mobilisation sociale, populaire et politique.»

Angela Merkel ou encore Vladimir Poutine se sont exprimés lors de cette conférence.

### **LES CAS 2011**

Sur les 25 cas passés au crible pendant cette conférence 2011, 17 portaient sur des conventions fondamentales (liberté syndicale et protection du droit syndical C87, droit d'organisation et de négociation collective C98, travail forcé C29, pires formes du travail des enfants C182) au Guatemala, Swaziland, Zimbabwe, Cambodge, Bélarus, Myanmar, Nigeria, Pakistan, Grèce, Panama, Roumanie, Serbie, Turquie ou encore Uruguay.

Deux cas portaient sur les conventions dites «de gouvernance» (inspection du travail, politique de l'emploi) au Honduras et en Arabie saoudite.

L'égalité de traitement, la discrimination, l'âge minimum, la sécurité et la santé des travailleurs, la protection de la maternité et l'amiante ont également été largement débattus.

La Birmanie a fait l'objet d'une séance spéciale, pour la onzième année consécutive, sur le non-respect de la convention 29 sur le travail forcé. Alors que le gouvernement se félicite de la progression de la législation en la matière, ainsi que de programmes mis en place afin de sensibiliser les populations contre le travail forcé, les représentants des employeurs et des travailleurs se sont accordés pour dénoncer une inertie depuis la dernière conférence, ainsi que la poursuite du travail forcé dans ce pays.

La Grèce faisait figure d'emblème dans la liste. Les travailleurs mettaient en cause le démantèlement systématique des droits du travail par le non-respect de la C98, accusant les institutions financières internationales d'imposer des conditionnalités de prêt contraires aux droits des travailleurs.

La Turquie a dû, quant à elle, répondre du non-respect de la C87. Les fonctionnaires turcs n'ont en effet pas le droit de grève. Les manifestations sont sévèrement et quasi systématiquement réprimées, accusées d'être illégales ou instrumentalisées par des groupes terroristes. Plusieurs centaines de syndicalistes de tous horizons sont actuellement emprisonnés sans connaître les charges retenues contre eux. Harcèlement, licenciements, coupes salariales ou encore interdiction de se rendre à l'étranger sont le quotidien des syndicalistes turcs.

Dans le cadre du groupe des travailleurs, il est revenu à FO de s'exprimer, en soutien sur ces deux derniers cas, en plénière de la Commission d'application des normes.

Une nouvelle protection sociale pour 2012?

Dans le cadre du programme de la Conférence internationale du travail, la protection sociale faisait l'objet d'une commission. Au terme de deux semaines de discussions tripartites, les membres de la commission ont esquissé les traits fondamentaux d'une future recommandation sur un socle de protection sociale. Le conseil d'administration s'est réuni lors de la troisième semaine de la conférence et a décidé que la discussion de la commission constituait une première lecture. Ce qui rend possible l'écriture d'une recommandation dès 2012. Elle rappellerait le droit de toute personne à la sécurité sociale, en vertu de l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que sa nécessité sociale et économique. Elle viserait à étendre le champ de la protection sociale aux 80% de la population mondiale qui n'en bénéficie pas actuellement, en incitant à ratifier la convention n°102 sur la norme minimum de protection sociale, ainsi que les autres instruments de l'OIT en la matière.

L'un des enjeux est de formaliser l'emploi informel, alors que dans certains pays l'emploi formel (c'est-à-dire contractualisé dans le cadre d'une relation employeur-salarié) ne représente que 12% de la population active.